

Document

Deux officiels djiboutiens relaxés en marge de l'affaire Borrel (30.05)

Reuters – 29.05

Le procureur général et le chef des services secrets de Djibouti, poursuivis pour subornation de témoins en marge du dossier du meurtre du magistrat Bernard Borrel en 1995, ont été relaxés par la justice française.

La cour d'appel de Versailles a infirmé un jugement rendu en première instance en mars 2008, où Djama Souleiman Ali, procureur général de Djibouti, et Hassan Saïd Khaireh, chef des services secrets, avaient été respectivement condamnés à 18 mois de prison ferme et un an de prison ferme.

Les mandats d'arrêt lancés à ce moment sont donc annulés.

L'affaire Borrel empoisonne depuis une dizaine d'années les relations entre la France et son ancienne colonie de la Corne de l'Afrique, où Paris a sa principale base militaire du continent.

Le corps de Bernard Borrel, coopérant français et conseiller technique auprès du ministère djiboutien de la Justice, a été retrouvé calciné près de la ville de Djibouti en octobre 1995.

La thèse du suicide d'abord retenue a fait place à la piste d'un assassinat après des expertises médico-légales et la famille du magistrat mort accuse le pouvoir djiboutien.

Les deux prévenus ne se sont jamais présentés devant la justice française. Djibouti se dit victime d'une procédure injuste et a pris des mesures de représailles diplomatiques, telles que des expulsions de coopérants.

Le procureur général avait été reconnu coupable en première instance d'avoir fait pression sur Mohammed Alhoumekani, ancien militaire djiboutien.

Ce témoin a mis en cause pour l'assassinat de Bernard Borrel l'actuel président de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh. Le chef des services secrets djiboutiens avait été convaincu d'avoir fait pression sur un autre témoin, Ali Iftin, lié au premier.